

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

DECLARATION DE
MONSIEUR ALMOUSTAPHA GARBA,
LORS DE LA TRENTE-UNIEME REUNION DES PARTIES AU
PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES QUI
APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

7 novembre 2019, Rome, Italie

Monsieur le Président de la 31^{ème} Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;

Monsieur le Représentant du Directeur Exécutif du PNUE ;

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs des délégations ;

Madame la Secrétaire Exécutive du Protocole de Montréal ;

Mesdames et Messieurs distingués Délégués ;

Je voudrais à mon tour, remercier le Gouvernement italien et les Autorités de la Ville de Rome pour l'hospitalité dont ma délégation et moi-même avons fait l'objet depuis notre arrivée dans cette belle capitale historique de Rome ; et de remercier le Secrétariat Exécutif du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne pour la bonne organisation et la tenue de cette session de la Réunion des Parties.

Cette année, nous avons célébré la Journée Internationale de la Protection de la Couche d'Ozone sous le thème « **32 ans et en voie de guérison** ». Ce thème qui marque plus de trois décennies de coopération internationale intense, est très significatif et nous interpelle à une mobilisation pour poursuivre le travail exemplaire de protection de la couche d'ozone et du climat dans le cadre du Protocole de Montréal.

Le Niger n'est pas resté en marge de cette commémoration ; et a organisé des activités relatives à la sensibilisation des jeunes sur la protection de la couche, la diffusion des posters, supports et outils d'information et de sensibilisation du public, la formation des douaniers et le renforcement de capacités des professionnels sur les bonnes pratiques et la reconversion des équipements en utilisant des substances moins nocives pour l'ozone.

Ainsi, l'année 2019 a amorcé un tournant décisif pour prendre en compte la dimension changement climatique par l'abandon progressif et contraignant des substances réglementées ayant un potentiel fort de réchauffement de la terre. C'est dans cet esprit

que le Niger a marqué sa solidarité internationale en ratifiant l'Amendement de Kigali sur la réduction progressive des hydrofluorocarbures (HFC), le 29 août 2018. L'élimination de ces produits chimiques aura à termes des co-bénéfices importants pour le climat mondial. En outre, mon pays a ratifié tous les instruments juridiques internationaux sur l'ozone ; ce qui traduit notre volonté politique et notre engagement, aux côtés des autres Parties, à lutter contre la déplétion de la couche d'ozone.

Mesdames, Messieurs,

Le Niger se réjouit que le Protocole de Montréal soit cité comme l'un des meilleurs exemples de coopération internationale environnementale de par le fonctionnement régulier de ses organes de décisions et de consultation; mais aussi du respect des délais prescrits pour la mise au point des produits chimiques moins nocifs par les industries ; et le respect des engagements du calendrier d'élimination des substances incriminées par les Parties.

Aussi, l'action menée par le Protocole a-t-elle également eu des retombées bénéfiques pour le climat mondial. Les industries ont mis fin à la production de plusieurs substances nocives qui figurent parmi les gaz à effet de serre, notamment les CFC et d'ici quelques années il en sera de même pour les HCFC et les HFC ; je l'espère.

A juste titre, l'Amendement de Kigali jouera un rôle important en ce qu'il permettra de jeter des bases pour des solutions durables en matière de réfrigération et de climatisation dans mon pays, en quête de sa résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, le développement de la chaîne de froid et de climatisation durables servira de levier significatif dans la lutte contre les pertes alimentaires et de récoltes, de lutte contre la faim et la pauvreté afin d'atteindre la réalisation des objectifs de développement durable notamment celui relatif à « zéro faim » à l'horizon 2030.

Le Niger adhère et soutient l'esprit de la Déclaration de Rome proposée par le gouvernement italien. Les propositions de la déclaration intéressent mon pays qui a besoin de construire un cadre stratégique de développement d'une chaîne de froid durable et à moindre coût pour la conservation et le transport des denrées alimentaires à travers le pays et à l'exportation dans les pays de la sous-région.

Mesdames, Messieurs,

Aussi, la gouvernance internationale a joué un rôle crucial en facilitant l'application et le respect des dispositions du Protocole ; ce qui permet aux Parties de remplir leurs obligations et engagements relativement au gel et à la réduction progressive des substances réglementées.

Cependant pour mieux conserver les acquis du Protocole de Montréal et même les renforcer ; à notre humble avis, le Secrétariat et les Agences de mise en œuvre pourraient aller à la rencontre des pays en développement pour, entre autres :

- participer pour ce qui est de l'Afrique, aux rencontres des communautés économiques régionales, aux réunions de la CMAE ou même de l'Union Africaine pour renforcer la coopération et la sensibilisation des décideurs pour la prise en compte de la protection de la couche d'ozone et du climat dans les planifications nationales et régionales ;
- encourager les agences d'exécution du Fonds Multilatéral à renforcer la coopération avec les Etats Parties sur les progrès enregistrés par le Protocole et créer la synergie des interventions et des programmes soutenus dans les pays ;
- éditer des outils et faciliter le transfert technologique des équipements adaptés aux pays à haute température ambiante.

Mesdames, Messieurs,

Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à l'endroit du Fonds Multilatéral, du PNUE, de l'ONUDI pour l'accompagnement de notre pays dans la mise en œuvre du Protocole et du Secrétariat Exécutif de l'ozone pour le soutien apporté cette année aux activités commémoratives de la journée mondiale de l'ozone.

Aussi, en renouvelant toute notre gratitude au Gouvernement italien, je souhaite de fructueuses délibérations à cette trente et unième Réunion des Parties.

Je vous remercie de votre aimable attention.